

Subventions aux Sociétés de Musique - Répartition au titre de l'année 1998

M. LE MAIRE, Rapporteur : Sur avis favorable de la Commission Relations Publiques, il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer, au titre de l'année 1998, les subventions suivantes aux formations désignées ci-après :

	Orchestre		Ecole		Total	
	1997	1998	1997	1998	1997	1998
Fédération Musicale de Franche-Comté	2 500 F	2 500 F			2 500 F	2 500 F
Institut Musical Européen	5 000 F	5 000 F			5 000 F	5 000 F
Harmonie des Chaprais	33 000 F	33 000 F	21 715 F	25 480 F	54 715 F	58 480 F
Concorde de Saint-Ferjeux	29 000 F	29 000 F	19 000 F	14 670 F	48 000 F	43 670 F
Harmonie Municipale			54 285 F	64 850 F	54 285 F	64 850 F
TOTAL	69 500 F	69 500 F	95 000 F	105 000 F	164 500 F	174 500 F

L'Assemblée Communale est invitée à statuer.

En cas d'accord, la dépense, soit 174 500 F, sera imputée au chapitre 92.22. 6574 code service 200 du budget primitif de 1998.

«**M. LE MAIRE** : L'Institut Musical Européen organise des concours de musique au niveau européen auxquels participent les élèves du Conservatoire».

Après en avoir délibéré et sur avis favorables des Commissions Relations Publiques et du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte cette répartition.

Récépissé préfectoral du 3 juin 1998.